

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Février 2021

Vol. 131



Photo de Stéphane Simard

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Loisirs et sports	11
Informations diverses	13

Prochaine réunion du conseil : 1^{er} mars à 19h30

Le mot du maire

Année 2021

Nous sommes déjà de plein pied dans la nouvelle année. Souhaitons qu'elle se termine de façon plus agréable que 2020. L'arrivée des vaccins sur le marché devrait nous permettre de voir la lumière au bout du tunnel. Si 2020 a été plus tranquille pour la municipalité, 2021 démarre sur les chapeaux de roues. D'abord nous avons procédé à l'achat du rez-de-chaussée



contigu à l'hôtel de ville. Ces espaces nous permettront dans un premier temps d'y déménager notre centre de conditionnement physique et d'aménager une cuisine :

- ◇ Localisé, au-dessus de la grande salle et à côté de la bibliothèque, le centre de conditionnement fait beaucoup de bruit et de vibrations. Parfois des personnes échappent ou s'amuse à laisser tomber des poids sur le sol. Les tapis roulants font également beaucoup de bruits. Au moment d'installer les équipements, nous savions déjà que ce local n'était pas l'idéal et que c'était temporaire, car nous n'avions pas le choix;
- ◇ Quant à l'aménagement d'une cuisine, là aussi nous savions que la cuisinette existante était trop exiguë pour desservir une salle de 300 personnes. Il n'est donc pas possible d'y faire la cuisine. Elle ne peut servir qu'aux traiteurs et ils ne peuvent y accéder que par la grande salle, ce qui n'est pas très pratique. Nous prévoyons donc au cours de 2021, aménager un local accessible par l'avant de l'édifice et qui était déjà prévu pour cette fonction;
- ◇ Nous allons aussi rapatrier les archives de la municipalité qui étaient restées au centre communautaire, faute d'espace disponible à l'hôtel de ville. Elles ne sont consultées que quelques fois par mois, mais cela demeure tout de même un irritant.

Il restera quelques locaux libres pour des projet futurs ou qui sait... peut-être pour location à des organismes régionaux ou des entreprises de services ? Ne l'oublions pas, nous sommes situés au centre de la région.

D'autres projets sont dans les cartons pour la prochaine année et j'espère bien que nous pourrons les mener à terme :

- ◇ Adopter une politique d'aide au développement économique ;
- ◇ Réviser le règlement sur les animaux ;
- ◇ Terminer les deux sentiers pédestres ;
- ◇ Refaire la conduite d'eaux usés sous la voie ferrée qui est écrasée ;

Le mot du maire

- ◇ Installer un équipement électrique qui permettrait de brancher une génératrice pour un centre de coordination et un centre d'hébergement à l'hôtel de ville en cas de panne électrique prolongée.

Manque de logements

Nous constatons présentement un manque de logements dans notre municipalité. Il s'agit principalement de 4½ et de 5½. Comme le conseil désire s'attaquer à ce problème, nous comptons discuter avec des promoteurs immobiliers. Il nous serait donc utile d'avoir une idée plus précise des besoins.

Ainsi, j'invite les gens qui pensent se mettre en recherche de logement d'ici un an ou deux, ou qui connaissent des gens susceptibles de le faire, à nous en informer. Il sera ainsi plus facile d'évaluer les besoins réels. Vous pouvez communiquer avec Linda Simard, au 418 695-2201 poste 3600.

Poursuivant le même objectif, si vous êtes ou connaissez un promoteur immobilier intéressé à investir chez-nous, je vous invite à vous manifester, car nous pourrions aider à dénicher des terrains intéressants ou même à vous mettre en contact avec des locataires potentiels.

Fuites d'eau potable

Depuis quelques années, nous sommes talonnés de près par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de réduire la consommation d'eau potable. Nous sommes soumis à des objectifs d'économie d'eau très serrés qui, s'ils ne sont pas atteints, pourraient nous obliger à installer des compteurs d'eau. L'installation de ces compteurs peut se révéler fort onéreuse avec des coûts récurrents de collecte de données.

Chaque année, nous devons fournir au ministère un rapport détaillé de notre consommation. Nous devons donc surveiller notre consommation ainsi que les fuites de notre réseau qui viennent parfois annuler nos efforts. Nous avons acquis conjointement avec Saint-Bruno et Hébertville-Station des équipements qui facilitent la détection de fuites, ce qui nous permet de les colmater rapidement, sauf l'hiver où c'est plus difficile. L'automne dernier, vers le mois d'octobre, nous avons eu une étrange fuite dans le secteur Lac-du-Camp. Je dis étrange, car elle est apparue un dimanche soir et elle est disparue le vendredi soir suivant, sans que nous ayons eu le temps de la trouver. À ma connaissance, aucune fuite ne se répare toute seule. Nous consommions alors dans ce secteur environ 2000 litres à l'heure pendant la nuit alors que la normale se situe à environ 800 litres, ce qui représentait une perte de 1200 litres à l'heure.

Vie municipale

Notre conclusion a été que quelqu'un avait laissé, volontairement ou non, un robinet ouvert pendant toute la semaine jusqu'à son retour la fin de semaine suivante. On m'informait la semaine dernière que la même situation se répète et que nous avons une consommation excessive similaire depuis dimanche le 24 janvier. Je viens d'apprendre que la fuite en question s'est encore réparée d'elle-même en fin de semaine. Je fais donc un appel à tous, si quelqu'un détient des informations quant à cette situation, prière de nous les transmettre, car nous sommes à risque de devoir installer des compteurs d'eau en 2022, ce qui serait très dispendieux.



Infos relatives à la COVID-19

À la suite des assouplissements annoncés par le gouvernement du Québec, voici quelques mises à jour.

Hôtel de ville

Jusqu'au 22 février, l'accès à l'hôtel de ville est limité aux personnes autorisées seulement. Contactez les employés par téléphone ou courriel pour toutes demandes.

Patinoire extérieure

Le respect de l'horaire est essentiel et les réservations en ligne demeurent obligatoires. Pour réserver une plage horaire et consulter les consignes, rendez-vous sur notre site web dans la section *Activités de loisirs*.

Salle d'entraînement

La salle d'entraînement Mont-Gym demeurera fermée au moins jusqu'au 22 février, c'est-à-dire tant et aussi longtemps que les bureaux municipaux demeureront fermés au public. Désolé des inconvénients et merci de votre collaboration.

Camp de la relâche

Le camp de la relâche 2021 est annulé. Selon les dernières informations reçues, les camps de jour de la relâche sont interdits, cette année, dans toutes les zones et pour tous les types d'organisations.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de cette municipalité tiendra une consultation écrite concernant le règlement 2020-398 apportant des amendements au règlement de zonage 2015-341

Ce règlement consiste principalement en :

- Créer la zone 85-R à même la zone 54-Rec;
- Modifier l'article 4.2.2.1 paragraphe 17 relatif aux usages autorisés en cour avant;
- Modifier l'article 5.8.1 relatif aux dispositions applicables à l'implantation des bâtiments accessoires;
- Modifier l'article 5.6.5.1 paragraphe 2 concernant les usages exercés au rez-de-chaussée ou au sous-sol d'un bâtiment principal;
- Modifier l'article 5.7.3 concernant la longueur et largeur minimale et la pente de toit;
- Modifier la grille des spécifications feuillet 2 de 6 afin d'y ajouter les usages suivants : Résidence unifamiliale isolée et jumelée; Résidence bifamiliale isolée;
- Modifier la grille des spécifications feuillet 4 de 6 afin d'ajouter dans la zone 150-R « Résidence unifamiliale isolée et jumelée »;
- Modifier la grille des spécifications feuillet 6 de 6 afin d'ajouter la zone 85-R et d'autoriser les usages suivants : Résidence unifamiliale isolée et jumelée; Résidence bifamiliale isolée;
- Modifier les grilles des spécifications feuillets 2 et 6 afin d'ajouter la note 21 : « Les résidences bifamiliales sont permises sur les terrains d'une superficie minimum de 4 000 mètres carrés. »;
- Ajouter l'article 5.11 – Afin d'ajouter des dispositions et des normes applicables aux terrains de camping.

Conformément aux directives gouvernementales, les assemblées de consultation sont interdites, en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite. Celle-ci est annoncée au préalable par un avis public et dure au moins 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite en cours au moment de l'entrée en vigueur de l'arrêté 2020-074.

La consultation écrite se tiendra le lundi 1er mars, 19h et sera enregistrée. Pour faire parvenir vos commentaires/questions, devront se faire par écrit et seront présentés au conseil le 1er mars pour étude. Vous pouvez faire parvenir vos questions/commentaires par la poste à : Commentaires sur le règlement 2020-398, Hôtel de ville, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche, ou par courriel à mgagne@larouche.ca en mentionnant en objet : Commentaires sur le règlement 2020-398.

Le projet de règlement est publié sur le site web de la municipalité (larouche.ca), sous l'onglet «Documentation».

Ledit règlements entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 4e jour de février 2021.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier



Emplois au recensement

Statistique Canada embauchera dans votre collectivité!

- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès le 6 janvier 2021!

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ et 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine.

Retenez cette date! Postulez dès le 6 janvier 2021.



www.recensement.gc.ca

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes) : 1-833-830-3109



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Classeurs à vendre

La municipalité de Larouche offre à vendre **5 classeurs** verticaux, au prix de **40\$ chacun**.

Si vous êtes intéressés à en acquérir un, voici la manière de procéder :

- ◇ Faites-nous parvenir par courriel, à lsimard@larouche.ca, votre nom, adresse et numéro de téléphone, en spécifiant dans l'objet du courriel : **CLASSEUR**;
- ◇ Si plus de 5 personnes désirent un classeur, **un tirage au sort** sera fait parmi les participants;
- ◇ Un **seul classeur** par courriel ;
- ◇ Le tirage se fera le jeudi 11 février, 9h. Pour assurer la transparence, le tirage sera filmé et la vidéo peut vous être envoyée par courriel à votre demande ;
- ◇ Vous devrez prendre rendez-vous afin de vous présenter à l'hôtel de ville pour payer et prendre possession de votre classeur.

Pour plus d'informations, contactez le secrétariat municipal au 418 695-2201, poste 3600.



Vie municipale

Quoi faire après un accident de la route si un poteau d'une ligne a été endommagé ?

Lorsqu'un véhicule percute un poteau de ligne, un fil électrique peut tomber. Il y a alors un risque élevé de choc électrique grave. Attention : dans l'énervernement suscité par un accident, on peut facilement ne pas voir le fil.

Source : hydroquebec.com



Si vous êtes dans le véhicule et qu'un fil électrique y touche peut-être

- 1 Demeurez dans le véhicule et évitez de toucher aux parties métalliques à l'intérieur du véhicule. **Restez calme.**
- 2 Si c'est possible, appelez immédiatement les services d'urgence au 911. Mentionnez qu'un équipement électrique a été endommagé par l'accident.
- 3 Si un témoin veut vous secourir, avertissez-le de ne pas s'approcher, et surtout de ne pas toucher l'auto.



Si vous êtes témoin de l'accident

- 1 **Ne vous approchez pas** du véhicule et n'y touchez pas. Restez à au moins 10 mètres.
- 2 Dites aux personnes à l'intérieur de rester dans le véhicule et appelez immédiatement les services d'urgence au 911. Mentionnez qu'un équipement électrique a été endommagé par l'accident.
- 3 Avertissez les personnes présentes de ne pas s'approcher du véhicule et de ne pas y toucher.



Dans tous les cas, attendez les secours

- 1 N'intervenez pas tant que l'équipe d'Hydro-Québec n'a pas sécurisé les lieux.
- 2 Si vous êtes dans le véhicule, restez calme et n'en sortez pas.
- 3 Si vous êtes témoin, rassurez les personnes dans le véhicule sans vous approcher à moins de 10 mètres, et veillez à ce qu'elles ne tentent aucune manœuvre pour en sortir.



Vie municipale

Bibliothèque Lucette-Douillard



Emprunts, frais de retard et foire aux questions

Alors que plusieurs bibliothèques du Québec qui rouvrent leurs portes ont décidé d'abolir leurs frais de retard, quelques bibliothèques de la région avaient choisi bien avant de faire de même. Le but de ce mouvement est d'assurer une plus grande accessibilité des bibliothèques. Ici à Larouche, c'est la politique que nous avons choisie depuis très longtemps.

Nous estimons que sur le plan des relations avec nos usagers, les amendes ne sont pas idéales. Nous misons sur le sens des responsabilités de nos abonnés afin que ceux-ci respectent les conditions d'emprunt des documents.

Nous vous rappelons donc que la bibliothèque est un service municipal tout à fait gratuit.

Toutes les bibliothèques affiliées au Réseau Biblio ont la même politique de prêt et d'abonnement. **La durée du prêt est de 21 jours.** Les adultes ont droit à 10 prêts et les enfants à 5 prêts.

Pour le service de PEB (prêt entre bibliothèque), vous avez 7 semaines pour lire le document et le retourner à votre biblio avant la date d'échéance car le PEB n'est pas renouvelable.

Il est peut-être temps pour ceux et celles qui ont quelques livres en retard de les rapporter à la biblio afin que d'autres abonnés puissent en bénéficier. Pour vous faciliter la tâche, il y a deux chutes à livres à votre disposition :

- ◇ **Devant le Centre communautaire, au 709, rue Gauthier:**
- ◇ **Devant l'hôtel de ville, au 610, rue Lévesque.**

Nous vous suggérons de placer vos documents dans un sac de plastique avant de les laisser tomber dans la chute à livres.



Vie municipale

Durant la pandémie, la biblio est ouverte le **mardi de 15h à 16h et de 18h30 à 19h30**. Veuillez noter que nous offrons le service de prêt sans contact. Les abonnés n'ont pas accès aux rayonnages. Des bénévoles sont sur place pour vous servir.



Pour avoir accès au **Catalogue en ligne**, aux **Ressources numériques** ou pour autres questions (**FAQ**), veuillez vous rendre sur la page du **Réseau Biblio du Saguenay-Lac-St-Jean** – www.reseaubiblioslsj.qc.ca/fr.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 418 695-2201 poste 3609 ou par courriel à larouche@reseaubiblioslsj.qc.ca.

N'oubliez pas de suivre notre **page Facebook** à **Bibliothèque Lucette-Douillard de Larouche!**

Recensement de la population 2021—Statistiques Canada

La municipalité encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle.

En remplissant votre questionnaire du recensement, ce dernier aura une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi.



Amélioration des sentiers du Lac de l'Aqueduc

Les sentiers pédestres situés à Larouche dans le secteur du lac de l'Aqueduc bénéficieront d'améliorations importantes au cours de la prochaine année. Déjà prisé par les citoyens de Larouche pour la pratique de la marche et de la raquette, le réseau de sentiers bénéficiera de plusieurs bonifications qui le rendront plus sécuritaire et attrayant, rehaussant ainsi l'expérience des utilisateurs et adeptes de plein air.

Les travaux débiteront cet hiver et seront complétés d'ici le printemps 2022. Les mises à niveau comprennent la construction d'une passerelle et de traverses, la mise en place d'aires de repos, l'aménagement de quais ainsi que l'identification des sentiers.

Le projet des « sentiers du lac de l'Aqueduc » totalisera des investissements de 103 000\$ et bénéficiera d'une subvention de 82 633,38 \$ versée dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Monsieur Réjean Bédard, maire de Larouche, n'a pas manqué de souligner que, « particulièrement en ces temps difficiles, il est important de favoriser l'accès à la pratique d'activités de plein-air et d'en améliorer les infrastructures ».

« L'annonce d'aujourd'hui confirme que notre gouvernement agit pour développer les régions et accroître l'accessibilité aux infrastructures pour l'ensemble de la population. Nous avons la chance, au Québec, de bénéficier de nombreux sentiers et de sites d'activités de plein air qui donnent à tous l'occasion de pratiquer des activités physiques en pleine nature. Les projets qui découlent du PSSPA permettent non seulement aux amateurs de plein air de profiter de la nature en toute sécurité, mais également de mettre en valeur le territoire québécois, tout en contribuant à la vitalité des régions », s'est réjouie la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest.

Loisirs et sports

Butte à glisser

Une butte à glisser sera aménagée au terrain des loisirs afin de permettre aux familles de profiter des sports de glisse en toute sécurité. L'accès à la glissade sera offert librement à compter du 9 février. Chacun apporte son tube, son tapis ou son traîneau! Aucune réservation n'est requise.

En contexte de COVID-19, la glissade est permise dans le respect des consignes sanitaires. En palier 3 (niveau d'alerte orange), les activités à l'extérieur sont permises, mais limitées à un groupe de 8 personnes.

Règles générales

- Soyez avisé que la pratique de cette activité comporte des risques;
- Le port du casque est fortement recommandé;
- L'accès peut être interdit en raison des conditions météorologiques;
- Il est interdit de modifier la configuration initiale de la pente;
- Il est préférable de toujours pratiquer cette activité en présence d'une autre personne;
- La supervision des parents est recommandée pour les enfants de moins de 10 ans;
- L'accès à l'aire de glissade est permis à la lumière du jour seulement (du lever au coucher du soleil);
- Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site. La consommation d'alcool ou de drogues est interdite;
- En cas d'URGENCE, composez le 911;
- En cas de dommage à la pente, veuillez aviser la municipalité au 418 695-2201, poste 3605.

Code de conduite des glisseurs

- Ne pas glisser en groupe ou en chaîne;
- Le respect des autres usagers est primordial, peu importe leur savoir-faire et leur rythme. Aucun écart de conduite ne sera toléré;
- Durant la glissade, gardez les pieds et les mains dans le traîneau;
- Ne pas glisser tête première;
- Attendre que la voie soit complètement libre avant de s'engager;
- Remonter en haut de la pente exclusivement par le couloir prévu à cet effet;
- Glisser en présence d'une personne responsable;
- Quitter le bas de la pente le plus rapidement possible;
- Les équipements de glisse ne doivent en aucun cas se révéler dangereux pour autrui et ne doivent pas causer la détérioration des aménagements;
- Les planches à neige et les skis sont formellement interdits.

EN TOUT TEMPS : éviter de traverser l'allée de glissade, risque de collision!

Informations diverses

Centre Lettre Vivantes



Le Centre *Lettres Vivantes* a repris ses activités régulières, les cours ont repris de façon virtuel. Il n'est toutefois pas trop tard pour s'inscrire à une formation.

Pour ceux et celles qui sont intéressés à s'inscrire à des cours de base :

- ◇ En Français (rafraîchissement) ;
- ◇ En informatique (Windows, Word, Internet, etc.) ;
- ◇ Pour iPad, tablettes et cellulaires ;

N'hésitez pas à téléphoner au 418 542-5675.

Système d'alertes et de notifications

LANCEMENT D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTES ET DE NOTIFICATIONS DE MASSE À LA POPULATION

Ce nouveau système d'alertes permettra aux services responsables de la gestion des urgences de diffuser à tous les citoyens d'une municipalité et aux villégiateurs en territoire non organisé, des messages ou alertes.

Ils pourront être envoyés soit par téléphone, message texte (SMS) ou courriel.

Ce service est offert gratuitement aux citoyens et les données y sont protégées.



Le système peut émettre des avis d'intérêt public tels :

- Avis d'ébullition;
- Fermeture de rue, bris de ponceau;
- Évacuation;
- Inondation;
- Incendie de forêt;
- Toute autre situation d'urgence où la ville ou la MRC juge important de vous contacter.

Pour s'inscrire ou pour déterminer vos préférences, rendez-vous sur le site Internet de votre municipalité.

Pour plus de détails : www.mrc-fjord-du-saguenay.com



Il y a 2 façons très simples de le faire :

- ◇ En remplissant le formulaire sur notre site web (voir la rubrique Système d'alerte CITAM dans la section *Nouvelles en bref*) ;
- ◇ En communiquant directement avec la municipalité au 418 695-2201 poste 3603.

Informations diverses

Travail de rue dans la municipalité de Larouche

Un intervenant accessible à tous, autant aux adolescents qu'aux adultes

Le travail de rue du Patro de Jonquière effectue une présence régulière dans notre municipalité depuis plusieurs années. Que ce soit pour briser l'isolement, pour de l'accompagnement dans différentes démarches de vie, pour du dépannage alimentaire en situation de dernier recours ou tout simplement pour parler, le travail de rue est un service qui s'adapte à vos besoins.

N'hésitez pas à contacter Marie-Pier au 418 944-1290 (appels et textos). Des rencontres virtuelles sont également possibles.

Domaine de la Montagne

Logements à louer

649, rue Gagné, Larouche

Nous avons deux logements de qualité pour des personnes âgées de 60 ans et plus. Les logements sont des 3 ½, chauffés, éclairés et déneigés. Ils sont situés dans un environnement sécuritaire. Relativement au programme de subvention de loyer accessible aux personnes à faible revenu, vous serez sur la liste d'attente, car les 12 logements admissibles sont occupés.

Sur place vous y trouverez une salle d'entraînement, des cours de vie active, une salle commune et des installations pour la coiffure.

Contactez Serge Gagné, au 418 487-6689

Feux d'artifices *Larouche s'éclate*

Les organisateurs remercient tous les partenaires qui ont contribué financièrement à l'immense succès des feux d'artifices *Larouche s'éclate* du 31 décembre dernier. Un énorme merci également à tous ceux qui ont offerts des denrées alimentaires qui furent remises à Moisson Alma et Moisson Saguenay-Lac-St-Jean.

Partenaires Platine: Commission des Loisirs de Larouche et Environnement Sanivac ;

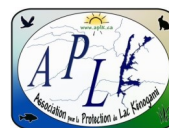
Partenaires Or: COH Projet et Services ;

Partenaire Argent: Alimentation Larouche, NDA Notaire Jonquière INC., Les Trésors de Saint-Bruno, Quincaillerie Xpress, Les Entreprises Léopold Simard et fils, EMC Toiture et Rénovations, Pro Câble JMR et le Restaurant L'Assorti ;

Partenaires Bronze: Merci aux 30 partenaires *Bronze* qui ont contribué.

Informations diverses

Association pour la protection du lac du Kénogami



Principale source d'approvisionnement en eau potable de Ville de Saguenay et lieu de prédilection pour plusieurs plaisanciers, le lac Kénogami « mérite qu'on le protège ».

La présence de plantes aquatiques dans un plan d'eau est tout à fait normale. Cependant, une forte concentration d'éléments nutritifs peut favoriser la prolifération abusive des plantes aquatiques. En formant de denses herbiers, les plantes aquatiques peuvent nuire à la navigation et à la baignade. De plus, la présence de plantes exotiques envahissantes (PAEE) peut rapidement changer les écosystèmes aquatiques et nuire à plusieurs services écologiques qui sont rendus par ces plans d'eau.

Le suivi de la flore aquatique permet donc d'identifier les secteurs où la prolifération des plantes aquatiques pourrait être problématique et de faire la détection de PAEE. Comme le lac Kénogami est l'une des prises d'eau potable de la ville de Saguenay, la protection des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau y est primordiale. Au cours de l'été dernier, l'OBV Saguenay a procédé à une caractérisation par herbiers homogènes dans différents secteurs-clés du lac Kénogami afin d'évaluer l'état de prolifération des plantes aquatiques et de faire la détection de PAEE.

Sans que la situation soit pour autant critique, la prolifération de la flore aquatique est relativement élevée dans certains secteurs caractérisés. En ce qui concerne les secteurs du Lac-du-Camp et de la Baie Cascouia, la présence d'une PAEE a été répertoriée. Il s'agit de la **Salicaire commune** (*Lythrum salicaria*). Cette PAEE n'est pas une espèce qui risque de nuire de manière significative aux activités récréatives, mais il demeure que sa propagation pourrait entraîner d'importants changements dans les écosystèmes riverains du lac. Ainsi, à la lumière de ces résultats, l'OBVS suggère qu'il serait nécessaire de faire le suivi de l'évolution des herbiers aquatiques et de la colonie de Salicaire commune.

Le C²PLC recommande à tous les riverains, usagés et plaisanciers de porter une attention particulière sur les sources d'éléments nutritifs dans les secteurs où la prolifération de la flore aquatique semble être problématique.

Source :

OBV Saguenay

<http://herbierduquebec.gouv.qc.ca/plante/salicaire-commune-1>

<http://www.fleursduquebec.com/encyclopedie/1813-salicaire-commune.html>

**DÉFI
CHÂTEAU
DE NEIGE
2021**

AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN !
DU 4 JANVIER AU 8 MARS 2021



Nous invitons les familles à participer au défi château de neige qui se déroule **du 4 janvier au 8 mars 2021.**

Faites comme déjà plusieurs personnes et profitez de la saison hivernale en ayant du plaisir à participer à ce défi si amusant!

Construisez un château et prenez-le en photo!

Pour participer et courir la chance de remporter des fabuleux prix, visitez le **defichateaudeneige.ca**